

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 24 juin 2020

Séance plénière du 29 juin 2020

La plénière du CESER se déroulera dans l'hémicycle du Conseil régional, le **lundi 29 juin de 9h00 à 18h00**.

Au cours de cette séance plénière, le CESER rendra sept avis en réponse à la saisine du Président du Conseil régional :

- **Compte administratif 2019** : le Conseil régional soumet à l'avis du CESER son compte administratif 2019 qui présente un total d'exécution en recettes de 1,436 Md€ et en dépenses de 1,416 Md€, avec de très bons taux de réalisation. Le CESER constate la volonté de la Région de contenir ses dépenses de fonctionnement (hors impact transferts de compétence) afin de respecter le Pacte financier signé avec l'État. Le CESER souligne la gestion prudente de l'exécution budgétaire.

Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT

- **Décision modificative n°1 pour 2020** : cette décision modificative intervient dans un contexte très particulier marqué par une crise d'une ampleur sans précédent dans le monde entier. Cette crise a entraîné une réponse rapide de la part de la Région qui a participé au fonds national de solidarité de l'État à hauteur de 15 M€. L'Exécutif régional propose une modification à la hausse du Budget pour 2020, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 36,5 M€. Le CESER estime que cette première décision modificative est nécessaire pour répondre à l'urgence économique mais il craint que les mesures prises, bien que pertinentes, ne soient pas suffisantes au regard de la situation. Il espère une politique plus audacieuse de la Région pour stimuler l'activité dans une décision modificative à la rentrée.

Rapporteur : Monsieur Alain ROBERT

- **Fonds européens** : la région Centre-Val de Loire se situe, en termes de consommation des crédits européens, dans la moyenne plutôt basse des régions françaises notamment en raison du retrait du projet de ligne ferroviaire Orléans-Châteauneuf. Ainsi, le CESER estime que le bilan à mi-parcours de la programmation 2014-2020 est plutôt en demi-teinte. Concernant les premières orientations de la feuille de route de la Région pour le programme 2021/2027, le CESER fait des recommandations à l'Exécutif régional en matière de contrôle, de facilités financières, de simplification administrative et de réseau d'animation.

Rapporteur : Monsieur Hervé COUPEAU

- **Bilan du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 au 31 décembre 2019 et principes directeurs du futur CPER 2021/2027** : malgré des taux d'engagement relativement faibles sur le volet mobilité, le CESER note avec satisfaction que les différentes programmations engagées en 2020 permettront d'atteindre à 100 % les objectifs fixés dans la plupart des champs inscrits au CPER 2015-2020. Concernant les principes directeurs du CPER 2021/2027, le CESER est satisfait de retrouver, dans les 39 priorités d'actions proposées, un certain nombre des propositions qu'il avait formulées dans sa contribution. Enfin, le CESER souhaite être plus régulièrement informé des bilans d'exécution du CPER afin de suivre plus précisément son avancement. Il souhaite que ce nouveau CPER marque un changement de paradigme pour faire face aux enjeux climatiques, économiques et sociaux auxquels les territoires vont être confrontés dans les années à venir.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis RENIER

- **Plan régional de formation : révision du PACTE** : l'actuel Programme Régional de Formation, principal outil de la Région pour répondre à sa compétence générale en matière de formation, présente un bilan satisfaisant. Le CESER approuve globalement les orientations prises dans le PRF 2021-2024 qui reprend les principes et modalités d'actions du précédent. Il tient à insister sur la nécessité de rendre plus attractifs certains métiers sanitaires et sociaux et de valoriser les formations liées à la transition écologique et énergétique. Enfin, le CESER réaffirme l'importance d'ancrer les relations de la Région avec les OPCO, y compris pour l'apprentissage.

Rapporteuse : Madame Bernadette MOULIN

- **Plan d'actions pour la biodiversité** : le CESER salue la qualité générale du rapport et la lucidité des propos sur le constat alarmant de la perte de biodiversité en région Centre-Val de Loire et se félicite de la concrétisation des rencontres « Agriculture-Biodiversité » programmées en 2021. La politique dynamique de la Région ainsi que les moyens engagés vont dans le bon sens, cependant, le CESER exprime une véritable inquiétude et plaide pour une mobilisation immédiate et concertée de l'ensemble des collectivités.

Rapporteur : Monsieur Samuel SENAVER

- **Bilan des aides économiques 2019** : l'année 2019 pérennise les dispositifs d'aides à l'économie mis en place par la Région et les amplifie grâce à une contractualisation accrue avec les territoires. Toutes collectivités confondues, le montant des aides accordées s'élève à 50,45 M€ (contre 41,48 M€ en 2018) pour 3 955 bénéficiaires (1 702 bénéficiaires en 2018). Le CESER considère à nouveau que l'évaluation qualitative et quantitative des effets produits par les aides économiques doit nécessairement être conduite pour que ce bilan, couplé d'une analyse qualitative, aboutisse à un véritable outil de pilotage.

Rapporteur : Monsieur Patrick UGARTE

Contact Presse : Sandrine BERTRAND

Tél : 02 38 70 30 41

sandrine.bertrand@centrevaleloire.fr